

ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES DU CANAL
DE CHIGNECTOU

Question n° 229—M. McWilliam:

1. A-t-on terminé l'étude technique concernant le projet d'un canal à Chignectou?
2. Sinon, quand prévoit-on terminer cette étude?
3. Si cette étude est terminée, quand déposera-t-on un rapport à la Chambre des communes?
4. A-t-on terminé l'étude sur les possibilités économiques d'aménager un canal à Chignectou?
5. Sinon, quand prévoit-on terminer cette étude?
6. Si cette étude est terminée, quand un rapport sera-t-il déposé à la Chambre des communes?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Voici la réponse:

1. Non.
2. L'étude est trop peu avancée pour déterminer l'ensemble des travaux à effectuer. Par conséquent, on ne peut fixer pour le moment la date du parachèvement. La dernière rencontre avec les hauts fonctionnaires du Nouveau-Brunswick a eu lieu le 14 mars et d'autres sont au programme.
3. Ne s'applique pas.
4. Non.
5. On n'a pas encore reçu tous les renseignements qui permettront d'établir si le projet est réalisable du point de vue économique; on ne peut, en attendant, déterminer le temps que prendra l'analyse.
6. Ne s'applique pas.

PROLONGATION DE CONTRATS DE SERVICE POSTAL,
AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 230—M. McWilliam:

1. Depuis le 1^{er} juillet 1957, combien de demandes visant la prolongation de contrats de services pour le transport postal par voie terrestre, au Nouveau-Brunswick, ont été refusées?
2. Quels sont les noms des personnes qui ont fait ces demandes et les noms des services de transport postal?
3. Dans combien des cas précités les montants de l'adjudication étaient-ils supérieurs à ceux des contrats précédents?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):

1. Quatre.
2. M. J. Roy McWilliam, député, service de levée des boîtes aux lettres à Chatham; M. Murray Paget, entrepreneur de transport postal, service de Lakeville et Woodstock; M. Guy C. Clark, entrepreneur de transport postal, service de la r.r. n° 1, à Upper Woodstock; M. Alexandre Daigle, fils, entrepreneur de transport postal, service de Kouchibouguac et Richibucto.
3. Aucun.

LOCAUX POUR BUREAUX DE L'EXPÉDITION DES
TRAINS DU NATIONAL-CANADIEN, À
PRINCE-GEORGE (C.-B.)

Question n° 231—M. Howard:

1. De quels locaux le National-Canadien dispose-t-il présentement à Prince-George (C.-B.) pour
- [L'hon. M. Dinsdale.]

y installer les bureaux de l'expéditeur des trains, qui seront déménagés de Smithers (C.-B.)?

2. A-t-on besoin de locaux additionnels pour ces bureaux, et, dans le cas de l'affirmative, de quel genre de locaux a-t-on besoin et quel sera le coût de ces locaux additionnels?

3. Le National-Canadien devra-t-il louer des bâtiments ou des locaux à Prince-George (C.-B.) pour les bureaux de l'expéditeur des trains et, dans le cas de l'affirmative, quel en sera le loyer a) mensuel, b) annuel?

4. De qui louera-t-on ces locaux?

5. De quelle façon un nouvel emplacement des bureaux de l'expédition des trains sera-t-il plus efficace ou plus économique?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la direction du National-Canadien me transmet les renseignements suivants:

1. On projette de transformer les locaux affectés aux messageries en bureau convenable des expéditions. Les frais de travaux de réfection nécessaires seront réduits au minimum.

2. Voir réponse à la partie 1.

3. Non.

4. Ne s'applique pas.

5. Le bureau et les services de messageries se trouveront situés, grâce à ce déménagement, là où se produit la jonction naturelle du trafic, la moitié se faisant entre Prince-George et Jasper et l'autre moitié entre Prince-George et Prince-Rupert. L'aménagement des bureaux et services à Prince-George facilitera et améliorera le trafic à la jonction du *Pacific Great Eastern Railway* à cet endroit.

MENACES D'INONDATION AUX RÉSERVES INDIENNES, PROJET DE GRAND-RAPIDS

Question n° 232—M. Howard:

1. Des réserves indiennes sont-elles menacées d'inondation par suite de l'aménagement hydro-électrique de Grand-Rapids et, dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chacune de ces réserves, quelle est leur superficie et à quelles bandes appartiennent-elles?

2. Quelles mesures prend-on en vue de compenser les pertes de terrain subies par ces bandes et, si des montants ont été convenus, quels sont ces montants en ce qui concerne chaque réserve?

3. Prend-on des mesures en vue de remplacer les terrains perdus par ces bandes et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles, où les nouvelles réserves seront-elles établies et quelle sera la superficie de chacune de ces réserves?

4. Prend-on des mesures en vue de financer le déménagement des membres des bandes aux nouvelles réserves ou à tout autre endroit et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents?

L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, voici les réponses:

1. Oui, en partie. Réserves de Moose-Lake et de Chemawawin dont la superficie totale est d'environ de 9,072 acres. La composition des bandes est la suivante: Moose-Lake, 185, Chemawawin, 221.